



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation
02/04/2024

Date d'affichage :
02/04/2024

Nombre de membres :
• en exercice : 9
• présents : 6
• votants : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr MIMOUNI Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : MIMOUNI Jean-Luc, BATIOU Aline, CAUFFEPÉ-POURCET Jacques, DAMO Danielle, DE SOUSA Pamela, HAAG Yannick, SIMONATO Cédric

Etaient excusés : SEUBE Sylvie, DELAVault Benjamin

Etaient absents :

En application de l'article L 21-2115 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Jacques CAUFFEPE-POURCET a été nommé secrétaire de séance

**DCM 2024-0408-5
Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2023-0918-14 du conseil municipal en date du 19 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du CFU en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- PREND acte de la présentation faite du CFU, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT 2023					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Montant	Chapitres	Intitulés	Montant
011	Charges à caractère général	54 516.46 €	013	Atténuation de charges	6 190.20 €
012	Charges de personnel	12 838.86 €	70	Produits des services	52 912.36 €
014	Atténuation de produits	5 482 €	73	Impôts et taxes	85 994.38 €
65	Autres charges de gestion courante	36 863.84 €	74	Dotations et participations	9 766.37 €
66	Charges financières	5 245.33 €	75	Autres produits	1 226.60 €
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	74.82 €
		114 946.49 €			154 975.79 €

INVESTISSEMENT 2023					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Montant	Chapitres	Intitulés	Montant
21	Immobilisations corporelles	42 516.02 €	13	Subventions d'investissement	26 127.51 €
16	Emprunts et dettes assimilées	27 598.31 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	129 973.55 €
		70 114.33 €			156 101.06 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	
Résultat d'investissement	85 986.73 €
Déficit d'investissement reporté (001)	144 897.62 €
	- 58 910.39 €
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement	40 029 €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	102 593.67
	142 622.97 €
Résultat global	83 712.08 €

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget principal qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance
Jacques CAUFFEPÉ-POURCET



Le maire,
Jean-Luc MIMOUNI

